

Vienne Condrieu Agglomération

Plan local d'urbanisme intercommunal : tout ce qu'il faut savoir

Une concertation publique concernant le futur PLUI de l'Agglo est en cours et ce jusqu'au 30 juin. À quoi ça sert ? Comment y participer ? Quand sera-t-il appliqué ? Réponses.

Auréliane Mullet Mamczak -



Une concertation publique est en cours auprès des habitants. Photo Le DL /Jean-Baptiste Bornier

Le PLUI, c'est quoi ?

Le PLUI, ou Plan local d'urbanisme intercommunal, est un document réglementaire, applicable sur plusieurs communes. Ici, il concerne les 30 villes et villages qui composent l'intercommunalité de Vienne Condrieu Agglomération. « C'est un outil d'aménagement, pour structurer les directives d'urbanisme sur le territoire », résumait Thierry Kovacs, président de l'Agglo, lors d'une réunion publique ce 30 avril, à Saint-Romain-en-Gal.

À quoi ça sert ?

Les enjeux au quotidien de ce document sont nombreux. Outre la classification des terrains constructibles ou non, il permet aussi d'orienter l'aménagement des centres-villes. « Il définit les bases de ce que nous voulons pour le territoire. » Il touche également à la création d'espaces verts, à la rénovation du patrimoine, ou aux pistes cyclables. Le but : harmoniser les règles entre les différentes municipalités, qui possèdent chacune un PLU. « Il ne faut pas confondre harmonisation et uniformisation, chaque commune gardera ses spécificités. »

Comment est-il établi ?

Le PLUI se base en premier lieu sur les PLU des communes de l'Agglo. « Nous avons la chance ici d'avoir des PLU dans chaque commune et qui soient en plus récents », relève Thierry Kovacs. Il inclut notamment le contexte législatif et les enjeux territoriaux. Il est établi en collaboration avec les communes, les associations d'habitants, des bureaux d'études...

Quand sera-t-il effectif ?

D'après le calendrier, le PLUI devrait entrer en vigueur en juin 2027. Un travail de longue haleine, sachant que les premiers diagnostics nécessaires à l'élaboration du PLUI ont débuté en mai 2023. Le projet de territoire, lui, sera défini cet automne, avant la troisième étape et plus importante : l'élaboration des règles du plan. Elles seront travaillées entre novembre 2024 et janvier 2026. À l'issue de quoi, le PLUI sera arrêté en conseil communautaire. « Des avis seront ensuite récoltés, via une enquête publique, ce qui amènera à des ajustements, avant l'approbation du PLUI en conseil communautaire. »

Concrètement, pour savoir si un terrain est constructible ou pas, il faudra attendre cette dernière étape.

Comment participer à l'élaboration du PLUI ?

Premiers concernés par ce nouveau plan d'urbanisme, les habitants de l'Agglo sont invités à prendre part à l'élaboration de ce document. Une concertation en ligne est actuellement ouverte et ce jusqu'au 30 juin. « En l'espace de trois jours, nous avons déjà recueilli 90 réponses », souligne Nathalie Boudart, chargée de mission concertation et participation citoyenne à l'Agglo. Le cabinet Nalisse, qui accompagne l'intercommunalité sur ce projet, réalisera des rencontres terrain sous forme de questionnaires et de micro-trottoirs, directement sur le territoire. Des ateliers participatifs seront organisés à la fin du mois de mai et en juin (lire par ailleurs).

Pour adresser des remarques par écrit, envoyer un mail à : plui-concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr ou par courrier à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération – Espace Saint-Germain – Bâtiment Antares, 30, Avenue Général Leclerc – BP 263 – 38217 Vienne CEDEX, avec l’objet “Concertation préalable du PLU intercommunal”.



Le calendrier prévisionnel de l'élaboration du PLUI. Infographie Le DL

Des ateliers participatifs sur le terrain

Les ateliers à venir

- ▶ Balade à Pont-Évêque, le lundi 27 mai, de 18 à 18 h 30. Départ devant la salle des fêtes.
- ▶ Atelier participatif à Pont-Évêque, le lundi 27 mai, de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle des fêtes.
- ▶ Balade à Moidieu-Détourbe, lundi 10 juin, de 18 à 18 h 30. Départ devant la salle des fêtes.
- ▶ Atelier participatif à Moidieu-Détourbe, lundi 10 juin, de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle des fêtes.
- ▶ Balade aux Haies, mardi 11 juin, de 18 à 18 h 30. Départ devant la salle des fêtes.

► Atelier participatif aux Haies, de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle des fêtes.

Comment s'informer ?

Des informations concernant la concertation et la construction du PLUI sont accessibles sur le site de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier d'avancement du projet est disponible au siège de l'Agglo, à l'espace Saint-Germain, à Vienne. D'ici la fin de l'année, trois réunions de restitution publiques seront organisées.